



EURALYS

Euralys Syndicat intercommunal
Acteur au cœur de l'eurométropole
Envoyé en préfecture le 29/12/2015
Reçu en préfecture le 29/12/2015
Affiché le
103 rue de Lille, BP 20124, 59431 Halluin CEDEX
t 03 20 28 19 61 f 03 20 25 19 62
contact@euralys.eu www.euralys.eu

Délibération n° 2015-23 du 15 décembre 2015 portant contributions communales pour 2016

L'an deux-mille-quinze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Wervicq-Sud, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 9 décembre 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (14) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (1) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque.

Présents non-votants (4) :

- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud.

Délibération n° 2015-23 du 15 décembre 2015 relative aux contributions communales pour 2016

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts d'Euralys, notamment leurs articles 2 et 9 ;

Considérant que les recettes du budget d'Euralys comprennent notamment les contributions des communes membres ; que celles-ci sont fixées par le Comité syndical ; que le budget primitif pour 2016 sera établi dans un délai de deux mois ; qu'il convient dès à présent de déterminer de manière provisoire les contributions communales pour 2016 en reprenant le montant des contributions de l'exercice actuel ;

Après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. — La contribution globalisée et provisoire des communes membres d'Euralys pour 2016 s'établit comme suit :

– Bousbecque.....	37 196,16 €
– Comines.....	53 485,20 €
– Deûlémont.....	10 808,73 €
– Halluin.....	86 950,80 €
– Linselles.....	54 193,14 €
– Warneton.....	937,90 €
– Wervicq-Sud.....	26 876,80 €

soit un total de..... 270 448,73 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748 du budget de fonctionnement pour 2016.

Article 2. — Cette contribution sera versée par les communes dès le mois de janvier 2016, en une fois ou, d'un commun accord entre Euralys et la commune concernée, de manière échelonnée durant l'année.

Article 3. — Le montant de cette contribution sera révisé à l'occasion de l'adoption du budget primitif pour 2016.

Transmis en préfecture le

29 DEC. 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY